



**ÉCOLE**  
NATIONALE SUPÉRIEURE  
DES ARTS ET TECHNIQUES DU  
**THÉÂTRE**

## Promesse de versement Taxe d'apprentissage 2022

L'ENSATT est habilitée à percevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage.

### Votre structure :

Raison sociale : .....

SIREN/SIRET : .....

Adresse : .....

Personne à contacter : .....

Fonction : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Montant de la taxe d'apprentissage : ..... €

### Nous vous remercions de votre soutien.

Une fois complété, transmettez-nous ce formulaire (avant le 31 mai 2022) par email [laetitia.naili@ensatt.fr](mailto:laetitia.naili@ensatt.fr) ou par courrier : **ENSATT 4 rue sœur bouvier 69005 LYON.**

Le versement peut se faire par chèque ou par virement bancaire sur le compte de M. l'agent comptable de l'ENSATT :

Direction générale des finances publiques

RIB 10071 69000 00001004325 87

IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0432 587 TRPUFRP1